

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Modalités d'inscription

-Toute demande d'inscription à une de nos formations, peut se réaliser par mail à l'adresse :

jplusformation@hotmail.com

-La demande peut également s'effectuer par téléphone au : 09 72 60 26 72 ou bien 07 78 39 84 28.

-Une fois les coordonnées du client et des stagiaires renseignées, une convention en deux exemplaires est envoyée au client par mail.

Pour confirmer l'inscription, un exemplaire de cette convention est à nous retourner signée par mail à l'adresse jplusformation@hotmail.com, ou bien par courrier à l'adresse suivante : J+ FORMATION « Peyrebonnet » 47440 PAILLOLES.

2. Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription, le client reçoit un accusé de réception dès lors que J+ FORMATION a réceptionné la convention. Au plus tard, 2 semaines avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation par mail (par l'intermédiaire du Responsable de Formation de son employeur). En fin de formation, le CLIENT recevra les questionnaires d'évaluation des stagiaires, les feuilles d'émargement signées, les attestations de présence, ainsi que la facture.

3. Modification ou annulation

Toute modification ou annulation d'inscription doit être formulée par écrit auprès de J + FORMATION.

a) En cas de résiliation de la présente convention par le client de 15 à 6 jours francs avant le début de l'action de formation, l'organisme retiendra sur le coût total un pourcentage de 20 %, au titre de dédommagement ; et à moins de 6 jours francs, un pourcentage de 50% au titre de dédommagement.

b) En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action. En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action, un pourcentage de 20%, au titre de dédommagement.

c) Ces montants versés par le client au titre de dédommagements, ne pourront pas être imputés sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

Au-delà de 15 jours avant le début de la formation : Il n'y aura aucun frais facturés.

4. Règlement des formations :

Membre d'un organisme de gestion agréé, nous acceptons le règlement des formations par virement bancaire ou par chèque bancaire :

Le règlement de l'action de formation, est réalisé à l'issue de la formation à réception de facture :

- Par virement. Le libellé de votre virement doit comporter le numéro et/ou référence de votre facture :

Coordonnées Bancaires :

Nom : Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes

Etablissement : 13335 Guichet : 00301 N° Compte : 08003813035 Clé/Rib : 89

IBAN : FR76 1333 5003 0108 0038 1303 589 BIC : CEPFRPP333

- Par chèque en libellant votre chèque à l'ordre de J+ FORMATION

En cas de prise en charge par un tiers, la facture sera établie au nom de ce dernier si un document contractuel a été signé de toutes les parties avant le démarrage de la formation. Le montant non pris en charge par le financeur sera facturé au client signataire de cette convention.

Dans le cas de financement par un OPCA, seules les heures effectives réalisées seront facturées à l'OPCA. Aucun avoir ne sera émis pour le motif de non-réception du contrat de prise en charge avant la fin de la formation.

5. Sanction en cas de retard de paiement

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, sauf dispositions contraires figurant aux conditions

de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. En cas de dépassement du délai de règlement, le professionnel débiteur est redevable de plein droit à l'égard du créancier de pénalités de retard et d'une indemnité pour frais de recouvrement. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. L'indemnité de recouvrement est fixée forfaitairement à 40 €.

6. Dédit ou abandon

Toute modification ou annulation d'inscription doit être formulée par écrit auprès J+ FORMATION.

Toute annulation intervenant entre 15 et 6 jours avant la session, sera facturée 20% du coût total du stage.

Toute annulation intervenant à moins de 6 jours francs avant la session, sera facturée 50% du coût total du stage au titre de dédommagement.

Toute absence non justifiée avant le démarrage du stage sera facturée en totalité.

Par ailleurs tout stage commencé est dû dans son intégralité.

Ces montants versés par le client au titre de dédommagements, ne pourront pas être imputés sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

Au-delà de 15 jours avant le début de la formation : Il n'y aura aucun frais facturé.

7. Prix de nos formations

Les coûts pédagogiques comprennent la participation au stage, la préparation et l'animation de la formation, les frais généraux du formateur, la documentation pédagogique et la production d'un support de cours (papier ou matérialisé).

Le déjeuner du midi des stagiaires reste à la charge du client.

8. Information administratives

SIRET :750 478 745 00029 APE : 8959 A

Organisme enregistré sous le numéro : 75470137347 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

9. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des données personnelles promulguée le 20 juin 2018.

"vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant." Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un mail à

jplusformation@hotmail.com.

La dirigeante

Joëlle GRUELLES

« Bon pour cachet J+ FORMATION »